

# Exploiter les bases de données de santé nationales : comprendre et interroger le SNDS et la BNDMR (rdv web 27/05/25)

## Le Système National des Données de Santé (SNDS)

- Entrepôt de données médico-administratives pseudonymisées regroupe les principales bases de données de santé publiques existantes sur la population française.
- Un guichet des requêtes est mis en place par France Assos Santé et le Health Data Hub : accompagnement, ressources, etc
- Contact : [requetes.assos@health-data-hub.fr](mailto:requetes.assos@health-data-hub.fr)
- Ressources : <https://www.health-data-hub.fr/guichet-requetes-la-demande>

## 1 - Être au clair avec son projet de requête

- Ces requêtes aboutissent à produire des indicateurs et non des analyses ou de modélisations statistiques sur la maladie.
- **Définir en amont les questions** auxquelles les données doivent répondre (ex. : nombre de personnes concernées, répartition géographique, âge, sexe...).
- Le processus de requête demande du temps et de la disponibilité (prévoir 4 à 6 mois).

## 2 - Bien s'entourer

- **Prendre contact avec le guichet du Health Data Hub** pour un accompagnement pour chaque étape
- **Solliciter son Conseil Scientifique** pour clarifier les objectifs, formuler les requêtes et exploiter les résultats.
- **S'appuyer sur sa Filière de Santé Maladies Rares ou un experts en biostatistique** pour garantir une lecture rigoureuse et contextualisée des données.

## La Banque Nationale de Données Maladies Rares (BNDMR)

- Créée dans le cadre du Plan National Maladies Rares 2, cette base recueille des données patients anonymisées et sécurisées issues des centres experts.
- Si la requête ne concerne que les données issues de la BNDMR : s'adresser une demande à la BNDMR avec l'appui de sa Filières de Santé Maladies Rares. Contact : [analyse.bndmr@aphp.fr](mailto:analyse.bndmr@aphp.fr)
- Si la requête concerne des données issues de la BNDMR et du SNDS, s'adresser au guichet du Health Data Hub : [requetes.assos@health-data-hub.fr](mailto:requetes.assos@health-data-hub.fr)



## 3 - Les apports pour l'association

- **Comparer les sources** : croiser les données administratives avec celles détenues par l'association pour enrichir la compréhension.
- **Valoriser les résultats** : les indicateurs produits peuvent alimenter des **publications**, des **actions de sensibilisation** ou du **plaidoyer**

 Pour aller plus loin

[Replay du rdv web](#)